



Rétractation du vendeur

Par **R1 29**, le **14/06/2018** à **06:16**

Bonjour,

J'ai réservé un véhicule d'occasion en ayant versé un acompte.

Le véhicule est un utilitaire que j'achète à une entreprise qui n'en a plus l'utilité.

N'ayant pas le temps d'en venir le chercher tout de suite, le vendeur m'a informé par écrit qu'il m'en laissait un peu de temps pour venir le chercher.

5 jours plus tard il m'a remboursé l'acompte et à décider d'annuler la vente.

Est-il possible d'imposer la vente ?

Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **14/06/2018** à **06:49**

Bonjour,

Avez-vous rédigé un écrit pour cette vente ?

Si oui, la somme versée est-elle notée "acompte" ou "arrhes" ?

Si acompte, le vendeur ne pouvait pas se rétracter, l'acompte scelle définitivement la vente.

Si arrhes, le vendeur pouvait se rétracter, mais en vous remboursant deux fois cette somme, pas une seule fois !

A noter que si rien n'est indiqué, la somme est d'office qualifiée d'arrhes.

Par **R1 29**, le **14/06/2018** à **07:13**

Bonjour et merci pour votre réponse.

J'avais reçu un courrier du vendeur mentionnant qu'il avait bien reçu un acompte concernant l'achat du véhicule.